Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 932

Artikel: L'agriculture sous dépendance
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018463

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIOTECHNIQUE

Manipulations patentées

(*yj*) La recherche scientifique et technologique a toujours suscité des sentiments ambigus: l'espoir et l'émerveillement de la découverte s'accompagnent traditionnellement d'une sorte de crainte devant les résultats obtenus. Comme si la part du mystère élucidé ne faisait que mettre en évidence les immensités de l'ignorance encore à vaincre; comme si le spectre grandissait à chacune de ces séances d'exorcisme que sont les grandes découvertes.

S'il est un domaine où la peur saisit au ventre, c'est bien celui de la biotechnique. La (pro)création en laboratoire, l'extraction d'un gène, les croisements sous vide, les manipulations de semence sont autant d'inquiétants miracles, qui contiennent en germes — c'est le cas de le dire — les plus belles promesses et les plus affolantes perspectives.

Mais la biotechnique n'incite pas tout le monde à la réflexion. Certains, du côté de Bâle notamment, ne perdent en tout cas pas leur pragmatisme pour autant; indépendamment du domaine, une découverte reste une découverte, c'est à dire matière à brevet et à business. Aussi bien, le conseiller national radical bâlois Felix Auer, par ailleurs directeur chez Ciba-Geigy, a demandé par voie de motion que le législateur décide une *«amélioration de la protection des brevets pour les découvertes en matière de biotechnologie»*. Déposée en septembre 1986 et acceptée par le Conseil fédéral deux mois plus tard, la motion Auer recevait l'approbation du Conseil national en décembre de la même année, et un an plus tard celle des Etats.

Poursuivant avec le même entrain, le Conseil fédéral présentait, en juin dernier déjà, un projet de révision partielle de la Loi fédérale du 25 juin 1954 sur les brevets d'invention. En clair, le Département fédéral de justice et police est entrée avec une rapidité exceptionnelle en matière, en vue de protéger au fur et à mesure les «progrès» de la biotechnique en matière de sélection d'espèces animales, d'acquisition de variétés végétales et de création d'autres organismes vivants. De toute évidence dans cette affaire, l'intérêt supérieur des multinationales de la chimie bâloise l'emporte sur les différents problèmes, notamment éthiques, posés par la protection des découvertes de la biotechnique et du génie génétique. Or les produits biotechnologiques vivants sont d'une nature trop particulière pour être soumis aux même règles que les autres en matière de recherche appliqués, de propriété intellectuelle, d'utilisation industrielle et de commercialisation.

Plusieurs interventions parlementaires ont soulevé les aspects éthiques et juridiques des inventions biotechnologiques, et s'interrogent sur les effets économiques, principalement pour l'agriculture et l'élevage, d'une protection allant bien au-delà de celle déjà assurée des acquisitions végétales ou des espèces. Dans leurs réponses aux procédures de consultation, les partis de gauche et plusieurs organisations, de protection de la nature ou des consommateurs par exemple, ont posé les mêmes questions et dénoncé la précipitation dont semble vouloir faire preuve le Conseil fédéral en la matière. Plus largement, les auteurs de l'Appel de Bâle demandent pratiquement la suspension de toute expérimentation biotechnologique, l'interdiction d'utiliser les découvertes faites et, bien entendu, de breveter toute forme de vie.

Il est évident que toutes ces réactions pourront au mieux freiner le zèle fédéral, dont on prendra l'exacte mesure l'année prochaine, au moment de la publication du Message sur la révision de la loi sur les brevets d'invention. ■

---

ces détours de l'histoire: du «déshonneur et de l'infidélité» de soldats suisses au symbole de la République française: la coiffure de Marianne.

Claude Berney nous conduit jusqu'à cette mutinerie de Nancy et au-delà tantôt en narrateur-historien, attentif au détail et jugeant l'événement, tantôt en narrateur qui focalise le récit sur un héros, Pierre Jaquet, ce qui lui permet de mieux appréhender les conditions sociales du temps, d'agencer des rencontres (Madame Necker, née Suzanne Curchod, rencontrée à Paris, le temps d'une confidence) et surtout de donner à son soldat qui quitte le pays sur un coup de tête d'amoureux, une humanité, des sentiments (nobles) et une patrie vaudoise, finalement recouvrée, tel un happy end. ■

Claude Berney. *La face cachée du Lion de Lucerne*. Editions Cabédita, préface de Jean-louis Cornuz.

L'agriculture sous dépendance

(*pi*) Les grands de la chimie bâloise effectuent depuis longtemps des recherches dans le domaine de la biotechnologie, dont les applications sont nombreuses en agriculture: c'est de cette manière que l'on cherche à «produire» des vaches donnant plus de lait, des porcs plus généreux en viande ou des variétés de plantes plus résistantes aux aléas du climat. Les paysans devront-ils bientôt payer une redevance pour chaque super-porc élevé chez eux ou pour chaque tonne de blé manipulé cultivé? C'est un des enjeux de la révision de la loi sur les brevets.

En fait, ce qui pose également problème, c'est que l'objectif principal n'est pas le renforcement des caractéristiques naturelles de résistance des plantes et des animaux, mais l'adaptation de ceux-ci aux produits chimiques: à terme, on cherche à rendre certaines plantes insensibles aux herbicides par exemple, ce qui permettra de vendre en même temps les graines et les produits phytosanitaires que ces graines supportent. En clair, plantes et animaux — et paysans avec eux — vont devenir de plus en plus dépendants de certains produits chimiques bien précis, les seuls qu'ils supporteront.

On comprend l'importance de l'enjeu financier pour la chimie bâloise.